

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2021-42

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions de cession de biens immobiliers

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU l'article L. 3221-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'article 45-1 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-6 ;
VU la délibération du Conseil municipal de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE en date du 13 décembre 2019 autorisant la cession à un tiers et habilitant le Maire à fixer le prix de la cession et à désigner le tiers bénéficiaire ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°2-d en date du 13 février 2020 habilitant la directrice à établir le prix de vente définitif et à désigner le tiers bénéficiaire ;
VU la décision du Maire de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE en date du 20 août 2021 fixant le prix de vente et désignant le tiers bénéficiaire ;
VU la convention de portage foncier entre la commune de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE et l'EPFLI Foncier Cœur de France signée le 4 février 2019 ;
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 20 août 2021 ;
VU l'offre d'acquisition de Monsieur Olivier NALIN, en qualité de gérant de la société SOS IMMO, en date du 31 juillet 2021 ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE au nom de l'Etablissement de céder à la société SOS IMMO, dont le gérant est Monsieur OLIVIER NALIN, au prix de DEUX CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (243 550€ TTC) comprenant TREIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (13 550 € TTC) de frais d'agence, les biens immobiliers, en nature de maison d'habitation et jardin, cadastrés :

- section AE numéro 632 lieudit « 9 CHEMIN DE L'AUNIERE » d'une contenance de 335 m² ;
- section AE numéro 634 lieudit « 9 CHEMIN DE L'AUNIERE » d'une contenance de 1 987 m².

DIT que les frais d'acte qui constateront cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Fait à Orléans

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Affichée le

25 AOUT 2021

Foncier Cœur de France
EPFLI
Etablissement
Public Foncier Local
Orléans

Signature
numérique de
Sylvaine VEDERE
Date : 2021.08.25
09:05:39 +02'00'